

Brantôme en Périgord, le 9 décembre 2020

Le Maire de Brantôme en Périgord

à

Mesdames et Messieurs Conseillers Municipaux

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se réunira en session ordinaire le :

Mardi 15 décembre 2020 à 20 h 00
à la salle du Dolmen (Pierre Levée) à Brantôme en Périgord

Il est recommandé à tous de continuer à respecter la règle de distanciation sociale, du lavage des mains et d'utilisation du stylo personnel.
Le port du masque tout au long de la réunion, par tous, est fortement recommandé

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Monique RATINAUD



Ordre du jour joint.../...

.../...Ordre du Jour

Réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

Ordre du jour

Préambule

1. Présentation par les gendarmes du dispositif « Participation Citoyenne ».
2. Présentation par le policier municipal du projet de service « L'armement du policier municipal ».
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 novembre 2020.
4. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L 2122.22 du CGCT.

Finances :

5. Gratuité du stationnement du 16 décembre 2020 au 10 janvier 2021.
6. Assainissement collectif : Modification du montant de la Participation aux Frais de Branchement.

Projets d'investissement : Autorisation de demande de financements :

7. Travaux de rénovation de la salle des fêtes de Sencenac Puy de Fourches : Création de sanitaires accessibles PMR et d'une terrasse couverte :
 - o demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 ;
 - o demande de subvention auprès du Département au titre des contrats de territoires ;
8. Programme de remplacement des menuiseries extérieures de logements communaux :
 - o demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et DSIL 2021 ;
 - o demande de subvention auprès du Département au titre des contrats de territoires.
9. Sécurisation de la rue Pujoli : Demande de subvention auprès du département au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Ressources humaines :

10. Suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe 20 h hebdomadaire au 1^{er} janvier 2020 - validation après avis du Comité Technique.
11. Augmentation de temps de travail d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe +8 h/ hebdo au 1^{er} janvier 2020 – validation après avis du Comité Technique. :

Vie associative :

12. Approbation de la charte de la vie associative.
13. Approbation d'un règlement d'attribution des subventions aux associations.

Communauté de communes :

14. Approbation du Procès-Verbal de mise à disposition - Transfert de la compétence « aménagement des centres bourgs » à la communauté de communes Dronne et Belle.
15. Approbation du Procès-Verbal de mise à disposition - Transfert de la compétence « tourisme » mise à disposition Eglise Notre Dame à la communauté de communes Dronne et Belle.

Affaires patrimoniales et générales :

16. Mise en place sur le hameau des « Grands Thèves » d'une défense incendie : Acquisitions de parcelles de terrains par abandon au profit de la commune ou Achat.
17. Diagnostic « contrôle de la qualité de l'air intérieur » des établissements scolaires de la commune.
18. Autorisation de contractualisation avec France Collectivités Invest et Infocom France pour la location d'un véhicule.
19. Fourrière automobile : délégation de service public.
20. Avis sur le projet de périmètre de fusion du SIAEP Isle Vern Dronne et du SIAEP des Vallées Auvézère et Manoire.
21. Approbation de la convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle AK 27 : déplacement d'un coffret électrique pour modification d'une desserte d'éclairage public.
22. Questions complémentaires.